



Port de Montréal

Édifice du port de Montréal
Cité du Havre, aile no 2
Montréal (Québec)
H3C 3R5

Capitainerie
Téléphone (514) 283-7039

Port of Montreal

Port of Montreal Building
Cité du Havre, Wing No. 2
Montreal, Quebec
H3C 3R5

Harbour Master
Fax (514) 496-1657

Le 24 février 2010

February 24, 2010

LETTRE CIRCULAIRE 2010-03

CIRCULAR LETTER 2010-03

Objet : Carte d'identité portuaire / Laissez-passer

Subject: Port Identification Card / Pass

En vigueur immédiatement.

Effective immediately.

Conformément aux exigences de Transports Canada, tout individu requérant un accès à une installation maritime à conteneurs doit être détenteur d'un laissez-passer portuaire valide.

In conformity with Transport Canada requirements, all individuals requiring access to a marine container facility must hold a valid port pass.

Le laissez-passer doit être visible et porté au-dessus de la taille en tout temps lorsque sur l'installation portuaire; avoir le laissez-passer dans son portefeuille, dans le camion ou sous les vêtements de travail résultera en une amende qui pourra s'élever jusqu'à 3 000 \$.

The port pass must be visible above the waist at all times while on duty in the port facility; having the pass in a wallet, in a truck or under work clothing will result in a fine of up to \$3,000.

Une amende à son employeur pourra aussi être appliquée et s'élever jusqu'à 25 000 \$. Nous tenons à vous informer que Transports Canada appliquera strictement ce règlement.

The holder's employer may also be fined up to \$25,000. Transport Canada will enforce this rule strictly.

Les conditions d'émission d'un laissez-passer

Port Pass Issuance Conditions

Le titulaire consent à observer les conditions suivantes et reconnaît qu'une infraction peut amener à être escorté hors du port, y compris la suspension ou la révocation des privilèges d'accès et/ou être poursuivi en justice. En outre, les conditions suivantes s'appliquent :

The Holder agrees to observe the following conditions and acknowledges that an offence may result in the offender being escorted out of the Port, including suspension or revocation of access privileges and/or prosecution. Furthermore, the following conditions apply:

1. Ce laissez-passer est pour mon seul usage et pour utilisation dans le cadre de mes fonctions dans le port.
2. Ce laissez-passer doit être visible en tout temps et être présenté à un agent de sûreté sur demande.
3. Mon véhicule, son contenu et objets que je transporte sont sujets à vérification sur le territoire du port.
4. Une infraction aux règlements de l'Administration portuaire de Montréal peut entraîner la révocation de ce permis sans autre avis.

1. This pass is for my use only while performing my duties in the port.
2. This pass shall be visible at all times and be presented to a security guard upon request.
3. My vehicle, its contents and objects that I am carrying are subject to inspection on port territory.
4. Any offence against the Montreal Port Authority by-laws may result in revocation of this permit without further notice.

Le laissez-passer portuaire et l'accès aux zones contrôlées

L'accès au port et aux installations maritimes :

L'accès aux barrières munies de lecteurs de cartes électroniques sur la voie de service du port est accordé à un titulaire de laissez-passer portuaire détenant un permis de conducteur valide. Ceux qui ne possèdent pas un permis de conduire valide devront être conduits par une personne qui en possède un.

L'Officier de sûreté d'une installation maritime accorde les accès à l'installation qu'il supervise.

Émission du laissez-passer portuaire

Agences gouvernementales :

Si dans l'exécution de vos fonctions vous devez avoir accès aux installations portuaires, vous pourrez obtenir un laissez-passer portuaire suite à une demande écrite de votre direction à la Direction, sûreté et prévention des incendies.

Locataires ou services aux locataires :

Si vous êtes un employé qui fournit des services à un locataire non portuaire, vous devez faire parrainer votre demande d'accès par un signataire autorisé du locataire non portuaire et être coparrainé par la Direction, service immobilier de l'APM.

Opérateur d'une installation maritime :

Si vous êtes un employé d'une installation maritime opérant sur le territoire de l'APM, votre application doit être référée par l'Officier de la sûreté de l'installation maritime. Ce dernier étant le signataire autorisé de l'installation maritime.

Services aux installations maritimes :

Si votre société fournit des services aux opérateurs d'installations maritimes seulement et n'a pas besoin d'accès aux navires, elle doit être parrainée par une des installations maritimes de l'APM.

Si vous êtes un employé d'une société qui fournit des services aux installations maritimes, vous devez être référé par le signataire autorisé de votre société et devez être coparrainé par une des installations maritimes avec qui votre société fait affaire.

Port Pass and Access to Restricted Areas

Access to the port and marine facilities:

Access to the electronic card readers on the port service road is granted to a port pass holder with a valid driver's license. Those without a valid driver's license must be driven into the port by a person who has one.

The Port Facility Security Officer grants access to the facility he supervises.

Port Pass Issuance

Government Agencies:

If in the course of your duties you must have access to port facilities, you may obtain a port pass following a written request from your management to the Security and Fire Prevention Department.

Tenants and Tenant Services:

If you are an employee who provides services to a non-port tenant, you must have your application sponsored by the non-port tenant's authorized signatory and co-sponsored by the MPA Property Service Department.

Marine facility operator:

If you are employed by a marine facility operating within MPA territory, your application must be referred by the Port Facility Security Officer. This person is the authorized signatory of the marine facility.

Marine facility services:

If your company only provides services to marine facility operators and does not require access to vessels, it must be sponsored by an MPA marine facility.

If you are employed by a company that provides services to marine facilities, you must be referred by your company's authorized signatory and must be co-sponsored by one of the marine facilities with which your company does business.

Services de transport terrestre :

Si votre société fournit des services de transport terrestre aux lignes maritimes ou aux opérateurs d'installations maritimes, elle doit être parrainée par une des lignes maritimes ou une des installations maritimes œuvrant sur le territoire de l'APM.

Si vous êtes un employé d'un transporteur terrestre et **n'avez pas besoin d'accès au terminal de passagers**, vous devez être recommandé par lettre du signataire autorisé de votre société.

Si vous êtes employé d'un transporteur terrestre et **avez besoin d'accès au terminal de passagers**, vous devez obtenir, en plus, une habilitation de sûreté maritime.

Si vous êtes un transporteur occasionnel, vous pouvez obtenir un laissez-passer temporaire au bureau d'enregistrement avec le manifeste et une confirmation de transaction de l'installation maritime, des délais peuvent survenir lors de l'attente d'une confirmation de l'installation.

Services de lignes maritimes :

Si votre société fournit des services de transport maritime, en eaux douces ou salées, pour une installation œuvrant sur le territoire portuaire, elle doit être parrainée par l'un des opérateurs de l'installation maritime contractée.

Si vous êtes un employé d'une société de services de transporteur maritime, vous devez être recommandé par lettre du signataire autorisé de votre société.

Services aux navires :

Agents maritimes / Vendeurs de matériel pour navire / Fournisseurs de navire

Si votre société fournit des services à bord de navires, elle doit obtenir le parrainage d'une ligne maritime et être coparrainée d'une installation maritime où la ligne fait affaire.

Si vous êtes un employé d'une société de services aux navires, vous devez être recommandé par lettre du signataire autorisé de votre société.

Ground transportation services:

If your company provides ground transportation to shipping lines or marine facility operators, it must be sponsored by one of the shipping lines or marine facilities operating in MPA territory.

If you are employed by a ground transporter and **do not require access to the passenger terminal**, you must be recommended in a letter by your company's authorized signatory.

If you are employed by a ground transporter and **require access to the passenger terminal**, you must also obtain a marine security clearance.

If you are an occasional transporter, you may obtain a temporary pass at the registration office with the waybill and a marine facility transaction confirmation. There may be delays awaiting confirmation from the facility.

Shipping line services:

If your company provides freshwater or saltwater shipping services to a facility operating in MPA territory, it must be sponsored by a contracted marine facility operator.

If you are employed by a marine transportation services company, you must be recommended in a letter by your company's authorized signatory.

Ship services:

Shipping Agents / Ship Chandlers / Ship Suppliers

If your company provides services aboard ships, it must be sponsored by a shipping line and be co-sponsored by a marine facility where the shipping line does business.

If you are employed by a company that provides services to ships, you must be recommended in a letter by your company's authorized signatory.

Si votre société fournit des services à bord **de navires passagers ou de croisières**, vous devez obtenir, en plus, une habilitation de sûreté maritime.

Affaire sporadique sur le port (plus de 90 à part), à l'exception les services de transport terrestre :

Vous serez traité comme un « Visiteur » et vous devrez vous identifier avec les pièces d'identité reconnues, être sujet à une inspection de votre véhicule et de son contenu et votre demande d'accès soumis à la validation de l'installation visitée; il peut y avoir des délais d'attente ou d'escorte.

Lettre de parrainage

Une société faisant affaire dans le port doit demander une lettre de parrainage, sur papier à lettres à en-tête officiel, d'une installation portuaire, d'une installation maritime ou d'une organisation avec laquelle elle fait affaire sur le port de Montréal. Cette lettre doit indiquer la durée contractuelle et être signée par un signataire autorisé de la société de parrainage.

Lettre de signataire autorisé

Toute société faisant affaire dans le port doit produire, sur papier à lettres à en-tête officiel de la société et signée par le PDG ou le signataire légal, une déclaration de délégation de signature à d'autres individus de leur organisation pour les fins de gestion des demandes de laissez-passer portuaires. La lettre indiquera le nom, le titre et une signature type de la personne désignée comme un signataire autorisé.

Lettre d'identification de société

Toute société faisant affaire dans le port doit produire, sur papier à lettres à en-tête officiel de la société, une liste des noms complets et titres de ses employés qui représentent les affaires en son nom sur le territoire portuaire. Un signataire autorisé doit signer la lettre. La société doit détenir une lettre de parrainage en vigueur. Une lettre de parrainage est considérée valide pour la durée qui y est spécifiée ou pour la durée de la saison des croisières.

If you conduct business **aboard a passenger or cruise ship**, you must also obtain a marine security clearance.

Sporadic business in the port (more than 90 apart), excepted transport services:

You will be treated as a "Visitor" and you must identify yourself with the recognized ID. You will be subject to inspection of your vehicle and its contents and your request for access is subject to validation of the facility visited. There may be waiting or escort delays.

Sponsorship Letter

A company that conducts business in the port must request a sponsorship letter, on official company letterhead, from a port facility, a marine facility or an organization with which it conducts business in the Port of Montreal. This letter must state the term of the contract and be signed by an authorized signatory of the sponsoring company.

Authorized Signatory Letter

Every company doing business in the port must produce, on official company letterhead, signed by the CEO or the legal signatory, a statement of delegation of signature to other individuals in their organization for the purposes of managing port pass requests. The letter will indicate the name, title and a sample signature of the person designated as an authorized signatory.

Company Identification Letter

Every company doing business in the port must produce, on company letterhead, a list of the full names and titles of its employees who represent business on its behalf in port territory. An authorized signatory must sign the letter. The company must hold a sponsorship letter in force. A sponsorship letter is considered valid for the term specified therein or for the duration of a cruise ship season.

Lettre d'employés d'une société

Chaque société doit maintenir une liste d'employés actualisée, pour qui l'accès au port est requis dans l'exercice de leurs fonctions. Elle doit signaler tout changement, sur papier à lettres à en-tête officiel de la société, signé par un signataire autorisé, daté et adressé à la Direction, sûreté et prévention des incendies de l'Administration portuaire de Montréal, Édifice du port de Montréal, 2100, avenue Pierre-Dupuy, aile no. 2, Montréal (Québec) H3C 3R5 et faxé au (514) 283-7060.

Remplacement de laissez-passer portuaire

Laissez-passer perdu ou volé

Le titulaire du laissez-passer portuaire est responsable de l'utilisation du laissez-passer jusqu'à ce qu'il soit déclaré manquant.

Le détenteur du laissez-passer doit rapporter la perte ou le vol au (514) 283-6911 ou à n'importe quel agent de sûreté en service dans le port afin de le faire désactiver.

Un laissez-passer temporaire peut être émis par l'Officier de sûreté d'une installation maritime pendant que le titulaire soumet une demande de remplacement et le paiement pour une carte de remplacement auprès du bureau d'enregistrement.

Laissez-passer endommagé ou défectueux

Le titulaire doit remettre le laissez-passer défectueux au bureau d'enregistrement pour un remplacement sans frais.

Laissez-passer expiré

Le laissez-passer est valide jusqu'à la date spécifiée par la lettre d'employé d'une société ou pour un maximum de cinq ans. À l'expiration, le titulaire du laissez-passer doit soumettre une nouvelle application.

Laissez-passer portuaire confisqué

Un agent de sûreté confisquera un laissez-passer si :

- Le parrainage de la société ou de l'employé n'est pas à jour.

Company Employee Letter

Each company must maintain an updated list of employees, for whom access to the port is required in the course of their duties. All changes must be reported on official company letterhead, signed by an authorized signatory, dated and addressed to the Security and Fire Prevention Department of the Montreal Port Authority at 2100 Pierre-Dupuy, Montreal, Quebec, H3C 3R5 and faxed to 514-283-7060.

Port Pass Replacement

Lost or stolen pass

A port pass holder is accountable for use of the pass until it is reported missing.

The pass holder must report a lost or stolen pass to 514-283-6911 or to any security guard on duty in the port for its deactivation.

A temporary pass may be issued by a Port Facility Security Officer while the holder submits a request for replacement and payment for a replacement card to the registration office.

Damaged or defective pass

The holder must surrender the pass to the registration office for a free replacement.

Expired pass

A port pass is valid up to the date specified in a company employee letter or for a maximum of five years. Upon expiration, the pass holder must submit a new application.

Confiscated port pass

A security guard will confiscate a pass if:

- The company or employee sponsorship is not up to date.